

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 6 mars 2024

portant délégation de fonction et de signature à Mme Martine ROBBES en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie en charge du patrimoine

La Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Nicole Desmottes en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Martine ROBBES en qualité d'adjointe au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Vu la délibération n°1 du 21 février 2024 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINTE AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Martine ROBBES, en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie, chargé du patrimoine, pour prendre les décisions, signer les actes et arrêtés liées aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation.

1.1 – Habitat

- Développer, en cohérence avec l'étude de marché immobilier les conditions d'habitabilité nécessaires à la reprise d'un développement démographique du territoire.
- Coordonner la mise en œuvre sur le territoire du volet « amélioration de l'habitat » du programme Action Cœur de ville.
- Piloter la politique de lutte contre l'habitat indigne avec les différents acteurs et suivre les actions du pôle de lutte contre l'habitat indigne sur le territoire.

1.2 – Patrimoine et cadre de vie

Arrêté municipal du 06 mars 2024



- Assurer la promotion des éléments constitutifs de l'architecture de la Reconstruction et faire connaître l'histoire de la commune et de ses principaux bâtiments et monuments.
- Piloter la mise en place des chartes et conventions sur tout ou partie du territoire.
- Piloter les projets de réhabilitation de friches et de revitalisation urbaine.
- Contribuer aux travaux de recherche sur la Reconstruction ou tout autre sujet lié à l'histoire ou au développement de la collectivité.
- Associer les habitants aux décisions portant sur la requalification de leurs quartiers ou centres-bourgs.

1.3 – Urbanisme de Planification

- Suivre en lien avec la communauté de communes, les projets portant sur l'élaboration, la mise en œuvre, la modification ou la révision de documents cadres en matière d'urbanisme (PLU, règlements...).
- Piloter ou contrôler les opérations d'aménagement inscrites au budget général de Vire Normandie et la mise en œuvre des dispositifs d'urbanismes opérationnels prévus par le code de l'urbanisme, notamment son article L151-6.

Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Madame Martine ROBBES ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Madame Martine ROBBES n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Madame Martine ROBBES, adjointe au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 06 mars 2024

La Maire de Vire Normandie,

Nicole DESMOTTES

Arrêté municipal du 06 mars 2024